

# COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2025

**Nombre de conseillers :**

**En exercice : 9**

**Présents : 8**

**Votants : 9**

**Date de convocation : 26 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

**Étaient présents :** Eric DEJEAN-SERVIERES, Lydie FAURE, Olivier POULAIN, Françoise MAIRESSE, Patrick POTTIER, Catherine FAUCHE, Corinne GUILLON

**Étaient absents :** Paul DOITEAU-LEVEE (pouvoir à Lydie FAURE)

**Secrétaire de séance :** Eric DEJEAN-SERVIERES

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation compte rendu du conseil du 28 février 2025
- Point urbanisme
- Présentation et vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025
- Demande de subvention ADMR
- Questions diverses et informations

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2025 :**

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 février 2025 est validé par tous les membres présents du conseil.

**POINT URBANISME :**

. Déclaration préalable de Mr et Mme PERROY chemin des fondrières pour la construction d'un abri bois de 12m2. Dossier accepté par la DDTM

**PRESENTATION ET VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025 : :**

Madame Le Maire expose au conseil que nous devons déterminer si nous augmentons ou pas les taux communaux des taxes directes locales, et si c'est le cas, nous devons décider et voter les nouveaux taux. Elle préconise de ne pas augmenter les taux des taxes foncières et d'habitation cette année encore.

Elle rappelle qu'une augmentation se fera naturellement par l'augmentation de la base d'imposition par l'état.

Après délibération, il est décidé à l'unanimité que nous n'augmenterons pas les taux communaux 2025 à savoir :

- Taxe foncière bâtie : 26,48%
- Taxe foncière non bâtie : 21,14%
- Taxe d'habitation : 7,04%

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ADMR :**

Une demande de subvention nous est faite pour la première fois par l'ADMR.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 300€ à l'ADMR.

**QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :**

Madame Le Maire demande aux conseillers s'ils ont une proposition de musiciens pour animer la fête des voisins, et rappelle que Patrick POTTIER et Véronique BONNAUDET ont postulé.

Elle présente aussi un devis d'un artiste musicien-chanteur « WILFER » qui propose une prestation « animation musicale » avec orchestration complète :

- Ambiance jazzy à l'apéritif (jazz manouche, jazzy crooner), variété française et internationale, ambiance soft.
- Volet dansant (pop rock 80' 90', variété française et internationale, latino, gipsy, madison...)
- Le matériel de sonorisation adapté à une centaine de personnes
- Le matériel lumière pour l'espace scénique

Pour un montant de 750€

Patrick POTTIER sort de la réunion pour laisser le conseil débattre du choix.

Après débat il est décidé d'accepter le devis de « WILFER » pour la fête des voisins, et, Patrick et J.LOVE animeront le repas communal.

Madame Le Maire demande d'établir la liste des tâches à réaliser lors de la demi-journée éco-citoyenneté du 31 mai 2025 afin de savoir si nous la maintenons ou pas. Le conseil souhaite que la demi-journée éco-citoyenneté soit maintenue et que nous définirons les tâches ultérieurement.

Madame Le Maire informe le conseil qu'il faudrait envisager de remplacement la porte d'entrée du logement communal qui est en très mauvais état. Avec l'accord du conseil, Madame Le Maire va faire établir deux devis pour la pose en rénovation d'une porte en PVC.

Madame Le Maire propose de renommer la fête des voisins et demande au conseil de réfléchir à une éventuelle nouvelle dénomination.

Séance levée à 19H

Josette MUSSET

Le Maire,

Mairie

